



Représentation par avocat en droit rural

Par **trouiller claude**, le **21/06/2019** à **16:35**

Bonjour,

Je voudrais savoir si en appel la représentation par un avocat est obligatoire dans une affaire relative à un bail agricole (rural) ? (ce n'est pas du Droit général mais je n'ai pas vu de rubrique Droit rural).

J'ai déjà perdu avec un avocat et je pense assez bien connaître mon affaire et les articles en question pour me défendre seul comme je l'ai déjà fait en 1ère instance.

Mais où se trouve dans le code (rural je suppose) le texte qui définit cette procédure particulière ?

Avec mes remerciements.

Par **trouiller claude**, le **26/11/2020** à **22:05**

Merci quand même. Depuis, on (avec ma femme) est allés à l'audience sans avocat et on a gagné. On remercie l'Esprit de Dieu qui nous a accompagnés pour mettre en lumière les éléments contestables, et le juge et ses assesseurs ont été convaincus de notre sincérité et de la vérité. Merci encore. C.T.